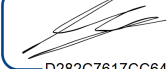


A.L.L. KIVIK INVEST
Société par actions simplifiée
Au capital de 446.313 euros
Siège social : 133B rue de l'Université – 75007 Paris
801 201 765 RCS Paris
(la « **Société** »)

COMPTES CERTIFIES CONFORMES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DocuSigned by:

D282C7617CC64F3...
M. Alexei Chemenda
Président



N° 15949 * 06
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

1. BILAN – ACTIF

Désignation de l'entreprise [A.L.L. KIVIK INVEST - SIREN : 801201765]									
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois [12]								Néant ☐	
								Exercice N clos le [31/12/2023]	
				Brut		Amortissements, provisions		Net	
Capital souscrit non appelé				TOTAL (I)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	AB		AC				
		Frais de développement	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG				
		Fonds commercial (1)	AH		AI				
		autres immos incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL		AM				
	Immobilisations corporelles	Terrains	AN		AO				
		Constructions	AP		AQ				
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR		AS				
		Autres immos corporelles	AT	112 433	AU	68 765	43 669		
		Immos en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes	AX		AY				
	Immobilisations financières (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU	274 853	CV	139	274 714		
		Créances rattachées à participations	BB		BC				
		Autres titres immobilisés	BD		BE				
		Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières		BH	200	BI		200			
Total (II)			BJ	387 486	BK	68 903	318 583		
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
		Avances et acomptes sur commandes	BV		BW				
	Créances	Clients et comptes rattachés (3)	BX	16 477	BY		16 477		
		Autres créances (3)	BZ	25 494	CA		25 494		
		Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC				
	Divers	V.M.P. (dont actions propres:)	CD	4	CE		4		
Disponibilités		CF	3 448	CG		3 448			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)		CH		CI				
	Total (III)		CJ	45 424	CK		45 424		
	Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)		CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
	Ecart de conversion actif (VI)		CN						
	Total général (I à VI)			CO	432 910	1A	68 903	364 006	
(1) Droit au bail			(2) à moins d'un an	CP	200	(3) à + d'1 an	CR		
Clause de réserve de propriété - immob.			stocks			créances			

2.

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise					Néant ☐	
					Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :			446 313)	DA	446 313
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB	
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence		EK	)	DC	
	Réserve légale (3)				DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE	
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)		B1	)	DF	
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)		EJ	)	DG	
	Report à nouveau				DH	-356 608
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	-38 692
	Subventions d'investissement				DJ	4 215
	Provisions réglementées				DK	
	TOTAL (I)				DL	55 229
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM	
	Avances conditionnées				DN	
	TOTAL (II)				DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP	
	Provisions pour charges				DQ	
	TOTAL (III)				DR	
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS	
	Autres emprunts obligataires				DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)		EI	)	DV	308 534
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	244
	Dettes fiscales et sociales				DY	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ	
	Autres dettes				EA	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB	
				TOTAL (IV)	EC	308 778
Ecart de conversion passif				TOTAL (V)	ED	
				TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	364 006
Renvois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			- Écart de réévaluation libre		1D	
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	308 778
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	

5. IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A.L.L. KIVIK INVEST</u>										Néant ☐						
CADRE A - IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations								
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD		KE		KF				
CORPORELLES	Terrains							KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre			dont composants	L9		KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui			dont composants	M1		KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements, aménagement des constructions			dont composants	M2		KP		KQ		KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					dont composants	M3		KS		KT		KU			
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers							KV		KW		KX			
		Matériel de transport							KY	74 983	KZ		LA	37 450		
		Matériel de bureau et mobilier informatique							LB		LC		LD			
		Emballages récupérables et divers							LE	0	LF		LG	0		
	Immobilisations corporelles en cours							LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes							LK		LL		LM				
	TOTAL III							LN	74 983	LO		LP	37 450			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence							8G		8M		8T				
	Autres participations							8U	254 753	8V		8W	20 100			
	Autres titres immobilisés							1P		1R		1S				
	Prêts et autres immobilisations financières							1T	200	1U		1V				
	TOTAL IV							LQ	254 953	LR		LS	20 100			
Total général (I + II + III + IV)								ØG		329 936	ØH			ØJ	57 550	
CADRE B - IMMOBILISATIONS						Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence						
						Par virement de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultat d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		IO		LV		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains							IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		MF			
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions					IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels							IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers							IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport							IV		MP		MQ	112 433	MR	
		Matériel bureau et informatique, mobilier							IW		MS		MT		MU	
		Emballages récupérables et divers							IX		MV		MW	0	MX	
	Immobilisations corporelles en cours							MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes							NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III							IY		NG		NH	112 433	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence							IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations							IØ		ØX		ØY	274 853	ØZ		
	Autres titres immobilisés							I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières							I2		2E		2F	200	2G		
	TOTAL IV							I3		NJ		NK	275 053	2H		
Total général (I + II + III + IV)								I4			ØK		ØL	387 486	ØM	

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A.L.L. KIVIK INVEST							Néant ☒
Exercice N clos le 31/12/2023							
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1– col. 2) – col. 5] (5)
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
		1	2	3	4	5	
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. Industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».							
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice							
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice							-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice							=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.							

6. AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A.L.L. KIVIK INVEST</u>												Néant ☐			
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES						Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement						CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial						RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles						PE		PF		PG		PH			
TOTAL I						RK		RM		RN		RO			
Terrains						PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre					PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui					PR		PS		PT		PU			
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions					PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels						PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers					QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport					QH	37 289	QI	31 476	QJ		QK	68 765		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier					QL		QM		QN		QO			
	Emballages récupérables et divers					QP		QR		QS		QT			
TOTAL II						QU	37 289	QV	31 476	QW		QX	68 765		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)						ØN	37 289	ØP	31 476	ØQ		ØR	68 765		
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Installations gales., agencts. et aménag.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL						NM						NO	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)				NY		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)				NZ	
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES															
						Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunts à étaler										Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations										SP		SR			

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A.L.L. KIVIK INVEST</u>							Néant ☐	
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
		1		2		3		4
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U		TD		TE		TF
	Provisions pour hausse des prix	3V		TG		TH		TI
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinques H du CGI)	IJ		IK		IL		IM
	Autres provisions réglementées	3Y		TP		TQ		TR
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4		4G		4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A
	Provisions pour impôts	5B		5C		5D		5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5		5H		5J		5K
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R		5S		5T		5U
	Autres provisions pour risques et charges	5V		5W		5X		5Y
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C	6D
		- corporelles	6E		6		6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4	Ø5
		- titres de participations	9U		9V139		9W	9X139
		- autres immobilisations financières	Ø6		Ø70		Ø8	Ø90
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R	6S
	Sur comptes clients		6T		6U		6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation		6X		6Y		6Z	7A
	TOTAL III		7B		TY139		TZ	UA139
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB139		UC	UD139
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE		UF		
		- financières		UG	139	UH		
		- exceptionnelles		UJ		UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI								1O

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Désignation de l'entreprise : <u>A.L.L. KIVIK INVEST</u>										Néant ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES					MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN		
							1		2		3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations					UL		UM		UN		
		Prêts (1) (2)					UP		UR		US		
		Autres immobilisations financières					UT	200	UV	200	UW	0	
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux					VA						
		Autres créances clients					UX	16 477		16 477		0	
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO	)	Z1						
		Personnel et comptes rattachés					UY						
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux					UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices					VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée					VB	25 294		25 294		0	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés					VN						
		Divers					VP	0		0		0	
		Groupe et associés (2)					VC						
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)					VR	200		200		0	
Charges constatées d'avance							VS						
TOTAUX							VT	42 171	VU	42 171	VV	0	
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice				VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice				VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
						1		2		3		4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)				7Z							
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG							
			à plus d'1 an à l'origine			VH							
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	0	0	0	0			
		Fournisseurs et comptes rattachés				8B	244	244	0	0			
		Personnel et comptes rattachés				8C							
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D							
		État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E							
			Taxe sur la valeur ajoutée			VW							
			Obligations cautionnées			VX							
			Autres impôts, taxes et assimilées			VQ							
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J							
		Groupe et associés (2)				VI	308 534	308 534	0	0			
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K							
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				ZZ							
		Produits constatés d'avance				8L							
TOTAUX							VY	308 778	VZ	308 778	0	0	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice				VK							

A.L.L. KIVIK INVEST
Société par actions simplifiée au capital de 446.313 euros
Siège social : 133B rue de l'Université – 75007 Paris
801 201 765 RCS Paris
(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le trente juin,

Le soussigné :

- **M. Alexei Chemenda**, né le 23 décembre 1990 à Boston (Etats-Unis d'Amérique), de nationalité française, demeurant 311 2Nd Street, CA 94965 Sausalito, Etats-Unis d'Amérique ;

Associé unique de la Société, détenant l'intégralité du capital social et des droits de vote de la Société (ci-après l'« **Associé Unique** »),

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- les comptes de la Société clos au 31 décembre 2023,
- le texte des décisions proposées,
- les statuts de la Société.

A pris les décisions suivantes portant sur :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2023,
- Quitus au Président de la Société pour l'exécution de son mandat durant l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, et
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2023

L'Associé Unique,

Connaissance prise du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023,

Approuve les comptes dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, se soldant par une perte de -38.692 euros.

Prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'il existe dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, des dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code non déductibles fiscalement, à hauteur de 6.309 euros au titre des

amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles.

DEUXIEME DECISION

Quitus au Président de la Société pour l'exécution de son mandat durant l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Associé Unique,

En conséquence de la décision qui précède,

Donne quitus entier et sans réserve au Président pour sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

TROISIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice

L'Associé Unique,

Décide d'affecter la perte s'élevant à 38.692 euros :

- au compte « **Report à Nouveau** », qui présentera un solde débiteur de **395.300 euros**,

Indique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des trois derniers exercices écoulés.

Constate que les capitaux propres de la Société demeurent inférieurs à la moitié du capital social et rappelle que, lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes ayant fait apparaître cette situation, il a été décidé de ne pas procéder à la dissolution anticipée de la Société.

Prend acte, conformément aux dispositions des articles L.225-248 et R.225-166-1 du Code de commerce, que la Société dispose d'un nouveau délai expirant à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel elle aurait dû reconstituer ses capitaux propres, afin de réduire son capital à une valeur inférieure ou égale à 1% du total du bilan constaté lors de la dernière clôture d'exercice.

QUATRIEME DECISION

Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

L'Associé Unique,

Conformément à l'article 19 des statuts de la Société,

Prend acte de l'absence de conclusion de conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé.

CINQUIEME DECISION

Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités

L'Associé Unique,

Confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire des présentes pour remplir toutes formalités prévues par la loi auprès des administrations.

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.



M. Alexei Chemenda
Associé Unique